

■ Autres moyens de déplacement

VELO ET VTT :

Nécessité de reconnaître au préalable l'itinéraire choisi et les difficultés particulières. Laissez à un responsable de l'aumônerie un descriptif du parcours choisi.

Respectez le code de la route, veillez à vous mettre sur une file. Gardez une allure modérée, réglée par un responsable à chaque extrémité du groupe. Privilégiez les petits groupes d'une dizaine de cyclistes (laissez 50m entre chaque groupe).

Equipements obligatoires : lumière jaune à l'avant, rouge à l'arrière, avertisseur sonore, freins efficaces, plaque de propriété.

Equipements recommandés : casque, rétroviseur, écarteur de danger, gilet jaune. Le casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans.

CYCLO : (-50 cm³ conduit par des jeunes de plus de 14 ans)

Obligation d'être en possession du brevet de sécurité routière, d'une pièce d'identité et de l'attestation d'assurance. Port du casque obligatoire. Circulation interdite à deux de front.

Equipements obligatoires : lumière à l'avant (projecteur), un ou plusieurs dispositifs réfléchissants à l'arrière, appareil avertisseur, plaque métallique du constructeur, dispositif d'échappement silencieux, dispositif antiparasite agréé, un rétroviseur, deux dispositifs de freinage efficaces.

Equipements recommandés : feux indicateurs de changement de direction avant et arrière, feux stop.

AUTO-STOP :

Formellement interdit pour les mineurs en accueil de mineurs ou en AEP.